



Chers parents,

Le vendredi 9 octobre 2020 auront lieu les élections des représentants de parents d'élèves pour l'année scolaire 2020-2021.

Une fois de plus, l'APE Pégase se chargera d'organiser avec l'aide des parents volontaires ce grand moment d'échanges et de démocratie qui a pour but de porter les idées des parents, de leurs enfants et de défendre leurs intérêts.

Pour réussir ce moment intense d'échange, il est essentiel de préparer bien en amont cette échéance et de respecter les dates clés.

A cet effet, l'APE Pegase sollicite l'aide **des parents délégués de l'année dernière** et des **nouveaux parents** désireux de participer à la vie scolaire de leur enfant pour **l'organisation de ces élections, les préparer, les superviser et tenir le bureau de vote.**

Ci-après les étapes pour la préparation de cette élection et les dates à respecter :

Scrutin du vendredi 9 octobre

Réunion d'information	dans les 15 jours suivant la rentrée	entre le 2 et 16 septembre 2020
Etablissement de la liste électorale <i>(officialisation des candidatures auprès des directeurs)</i>	20 jours avant le scrutin	jusqu'au vendredi 18 septembre 2020
Dépôt des candidatures	10 jours avant le scrutin	jusqu'au lundi 28 septembre 2020
Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté <i>(pour impression des bulletins)</i>	8 jours francs avant le scrutin	jusqu'au mercredi 30 septembre 2020
Remise ou envoi de matériel de vote aux parents <i>(mise sous plis entre le mercredi et le jeudi)</i>	6 jours avant le scrutin	jusqu'au vendredi 2 octobre 2020

(source: Education Nationale)

Rappel du rôle d'un parent délégué :

- Joue un rôle de relais et de médiateur entre l'école et les parents ainsi que la mairie en charge des affaires scolaires.
- Transmet au conseil d'école toutes remarques que les parents désirent formuler concernant la classe ou leur enfant.
- Donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc.
- Participe aux actions scolaires et extra-scolaires de l'école pour trouver des fonds et financer les projets d'école.
- Les parents élus sont membres à part entière du conseil d'école et ont une voix délibérative lors de chaque conseil.
- Rappel : un parent élu représente tous les parents de l'école et à ce titre, il a un rôle essentiel durant une année scolaire.

Si vous souhaitez vous présenter en tant que parent délégué, vous pouvez prendre contact très rapidement auprès des directeurs ou de l'APE Pégase qui fera suivre votre candidature auprès des directeurs.

Nous espérons vivement avoir de vos nouvelles et obtenir votre aide!

Merci d'avance!

**Pour information, en ce début d'année, l'évolution et le mouvement normal des familles (ex: suite à déménagement, passage au collège, changement d'école etc...)
l'APE PÉGASE ne compte que deux personnes au sein du bureau.**

**Nous serons présentes le 5 septembre en matinée au forum des associations
(Place du marché),
nous pourrons discuter de tout ce qui concerne nos enfants et les actions prévues
pour l'année scolaire**

Cordialement,

Charlotte et Chéhérazade
APE PEGASE
pegase.albigny@gmail.com